

FICHE D'INSCRIPTION TENNIS SAISON 2018

PARTICIPANT

Nom:

Prénom:

Adresse:

Ville:

Code postal:

Tél. rés.:

Tél. autre:

Date de naissance:

Âge:

Réservé à l'administration. Code Ludik :

Mode de paiement :

No de reçu :

AUTRE(S) MEMBRE(S) DE LA FAMILLE

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Âge:

Réservé à l'administration. Code Ludik :

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Âge:

Réservé à l'administration. Code Ludik :

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Âge:

Réservé à l'administration. Code Ludik :

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Âge:

Réservé à l'administration. Code Ludik :

INFORMATIONS

Réception du Service du loisir et du Centre aquatique
100, rue du Centre-Civique
450 467-2854, poste 2257
villemsh.ca

Saison de tennis

Mont-Saint-Hilaire 2018

du 16 avril au 30 octobre



Ville de Mont-Saint-Hilaire



Profitez des cinq terrains de tennis extérieurs faits en gazon synthétique sablés, clôturés et éclairés.

HORAIRE PRATIQUE LIBRE DE TENNIS

Du 16 avril au 23 juin et du 4 septembre au 30 octobre

- **Lundi au vendredi, de 9 h à 16 h**

Aucune réservation acceptée lors de ces périodes. Priorité accordée à l'école secondaire Ozias-Leduc.

- **Lundi au vendredi, de 16 h à 22 h**
- **Samedis et dimanches, de 8 h à 22 h**

Du 24 juin au 3 septembre

- **Tous les jours, de 8 h à 23 h**

**Certaines périodes peuvent être réservées aux cours et aux ligues de tennis. Consultez en ligne la disponibilité des terrains à villemsh.ca*

RÈGLEMENTS DU TENNIS

1. Toujours présenter sa Carte citoyen au surveillant avant d'accéder au site et la conserver sur soi en tout temps.
2. Lorsque les 5 terrains sont occupés, la priorité est accordée aux membres.
3. Les vêtements et souliers de tennis sont exigés.
4. Sur les terrains, il est défendu de:
 - Fumer;
 - Jouer torse nu;
 - Avoir sa bicyclette;
 - Jouer en jeans ou avec des espadrilles à semelles à crampons ou crevasses profondes;
 - Apporter de la nourriture, des contenants de verre, de la gomme ou des boissons. Seules les bouteilles d'eau en plastique sont acceptées;
 - Être accompagné d'un animal.
5. À compter de 20 h, les jeunes de 16 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
6. Les heures d'ouverture doivent être respectées.
7. La politesse, la courtoisie et le bon esprit sportif sont des règles de base.
8. Tout comportement irrespectueux envers les utilisateurs ou le personnel pourrait entraîner l'expulsion du contrevenant.
9. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.
10. Ces règles peuvent être modifiées en tout temps, sans préavis.



RÉSERVATION DES TERRAINS DE TENNIS

1. Du 16 avril au 23 juin ET du 4 septembre au 30 octobre, du lundi au vendredi, réservation à compter de 16 h seulement.
2. Seuls les membres peuvent réserver.
3. Réservation 2 jours à l'avance maximum.
4. Après 5 minutes de retard, les terrains réservés seront remis en disponibilité.
5. La réservation en simple est limitée à une (1) heure par jour par groupe, les changements se font aux heures justes.
6. La réservation en double d'une durée de deux (2) heures par jour par groupe est possible, du 24 juin au 3 septembre, du lundi au vendredi, de 12 h à 16 h, les changements se font aux heures justes.
7. Les membres qui se présentent pour jouer sur un terrain sans avoir réservé doivent, au préalable, en vérifier la disponibilité auprès du surveillant.

Les réservations se font auprès du surveillant au chalet de service en téléphonant au 450 467-2854, poste 2390.

Un message laissé dans la boîte vocale ne constitue pas une réservation. Pour confirmer la réservation de votre terrain, demandez au surveillant votre numéro de réservation.

En soirée, les surveillants attribuent les terrains 1 à 3 avant d'accorder les terrains 4 et 5. Nous évitons ainsi d'éclairer tous les terrains lorsque seulement quelques-uns sont utilisés.

COURS ET LIGUES DE TENNIS



Les inscriptions aux cours et aux ligues de tennis doivent être effectuées auprès du Complexe sportif SportsScene au 450 467-2731. L'horaire des cours et des ligues, est disponible à villemsh.ca/section Loisirs.

MODALITÉS D'INSCRIPTION POUR L'ABONNEMENT

- Complétez la fiche d'inscription au verso.
- La **carte citoyen** est obligatoire pour l'abonnement au tennis.
- Afin de procéder à l'émission de la **carte citoyen**, vous devez apporter une preuve de résidence ou une pièce d'identité selon le cas.
- Présentez la fiche d'inscription dûment complétée ainsi que la **carte citoyen** à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique, du lundi au vendredi, entre 10 h et 21 h 30, ainsi que les samedis et dimanches, entre 12 h 30 et 16 h 30.
- Acquitez les frais d'abonnement par chèque (daté du jour même) à l'ordre de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ou par paiement direct, carte de crédit ou argent comptant.



COÛTS DES ABONNEMENTS (Taxes incluses)

| Catégories | Résidents ¹ | Non-résidents |
|------------------|------------------------|---------------|
| Famille | 132,50 \$ | 265 \$ |
| Duo ² | 110,40 \$ | 220,80 \$ |
| Adulte | 67,80 \$ | 135,60 \$ |
| Jeune, aîné | 44,60 \$ | 89,20 \$ |

TARIFS INDIVIDUELS (Taxes incluses)

| Catégories | Résidents ¹ | Non-résidents |
|------------------------|------------------------|---------------|
| Individuel adulte | 6,25 \$ | 12,50 \$ |
| Individuel jeune, aîné | 4 \$ | 8 \$ |

¹ Selon l'entente intervenue entre les Villes de Mont-Saint-Hilaire et de Belœil, les citoyens de Belœil sont considérés comme résidents pour le tennis.

² Deux personnes (jeunes, adultes et/ou aînés) demeurant à la même adresse.

* Le demi-tarif du coût d'inscription est applicable à partir du 1^{er} août 2018.